

ELECTIONS LÉGISLATIVES du 11 juin 2017 - 1^{er} tour10^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine

RÉSULTATS DU SCRUTIN

En application de l'article L.126 du code électoral, nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Nul ne peut être candidat au deuxième tour s'il ne s'est présenté au premier tour et s'il n'a obtenu un nombre de suffrages égal au moins à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits. Dans le cas où un seul candidat remplit ces conditions, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second. Dans le cas où aucun candidat ne remplit ces conditions, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour peuvent se maintenir au second (article L.162 du code électoral).

Nombre d'électeurs inscrits dans la 10^{ème} circonscription :	78 973	
<i>Majorité absolue ⁽¹⁾ :</i>	22 219	
<i>Nombre correspondant au quart des électeurs inscrits ⁽²⁾ :</i>	19 744	
<i>Nombre correspondant à 12,5% des électeurs inscrits ⁽³⁾ :</i>	9 872	
Nombre de votants :	45 231	57,27%
Nombre de votes blancs :	738	1,63%
Nombre de votes nuls :	56	0,12%
Nombre de suffrages exprimés :	44 437	98,24%

CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX	% des inscrits	% des suffrages exprimés	
Mme Laurence VIGUIÉ <i>Remplaçant : M. Bruno DOIZY</i>	179	0,23%	0,40%	
M. Gérald DAHAN <i>Remplaçante : Mme Nathalie LECOMTE</i>	3 694	4,68%	8,31%	
Mme Pauline COUVENT <i>Remplaçant : M. Laurent THIBAUT</i>	2 278	2,88%	5,13%	
M. Michel FOSSAERT <i>Remplaçante : Mme Nada CHAMS</i>	53	0,07%	0,12%	
M. Stéphane CROS <i>Remplaçant : M. Cyrille BERNOUX</i>	279	0,35%	0,63%	
M. Gabriel ATTAL <i>Remplaçante : Mme Florence PROVENDIER</i>	19 572	24,78%	44,04%	Admis au 2nd tour
M. Bertrand SOUBELET <i>Remplaçante : Mme Karine RACHMUEHL</i>	2 743	3,47%	6,17%	
M. Jeremy COSTE <i>Remplaçant : M. André SANTINI</i>	9 144	11,58%	20,58%	Admis au 2nd tour
M. Boris AMOROZ <i>Remplaçante : Mme Jennifer CREFF</i>	568	0,72%	1,28%	
Mme Anne-Laure MALEYRE <i>Remplaçant : M. Claude LEDION</i>	1 556	1,97%	3,50%	
M. Thomas PUIJALON <i>Remplaçante : Mme Judith SHAN</i>	2 399	3,04%	5,40%	
M. Nicolas MOREAU <i>Remplaçant : M. Thierry BARTHE</i>	365	0,46%	0,82%	
M. Messaoud ZAZOUN <i>Remplaçante : Mme Pauline MONTALDIER</i>	154	0,20%	0,35%	
Mme Philippine COUR <i>Remplaçant : M. Christian D'AGOSTINO</i>	336	0,43%	0,76%	
Mme Laurence LECOCCQ <i>Remplaçante : Mme Chantal HELLOCO</i>	148	0,19%	0,33%	
Mme Marie-Thérèse DRELON <i>Remplaçante : Mme Elodie FÉMOLANT</i>	529	0,67%	1,19%	
Mme Anne-Violaine VIGNON <i>Remplaçant : M. Thibaut ROUSSEL</i>	440	0,56%	0,99%	

(1) La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

(2) Lorsque le nombre des inscrits n'est pas divisible par quatre, le calcul est effectué sur le nombre immédiatement supérieur, divisible par quatre.

(3) Lorsque le nombre correspondant à 12,5% des inscrits comporte une décimale, le nombre entier immédiatement supérieur est retenu.